



Travaux terrasse en copropriété

Par **CBJF**, le **25/05/2021** à **21:02**

Bonjour,

suite à des travaux d'étanchéité sur une terrasse partie commune de la copropriété dont j'ai la jouissance ,la terrasse a dû être surélevée,puis je demander à la copropriété de changer ma baie vitrée ou dois je accepter une marche.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **oyster**, le **26/05/2021** à **05:00**

Bonjour,

Vous avez toujours la jouissance de la terrasse .

La nouvelle règle impose un retour d'étancheification plus haut que

précédent ,ce qui explique la "marche" que vous avez maintenant devant votre baie vitrée.

.sur une partie commune.....